



Mamirolle

Actus

N°45 - Janvier 2019



Daniel Huot
Maire de Mamirolle et
le Conseil Municipal

vous présentent leurs meilleurs vœux
pour l'année 2019

#MaCommuneJyTiens

Notre commune, clé de voûte de la République du quotidien

À fin de réaffirmer le rôle et la place de la commune, des élus et des équipes municipales, acteurs irremplaçables dans le quotidien des Français, l'AMF lance une campagne de communication nationale signée Les maires de France et portée par le hashtag #MaCommuneJyTiens. Cette campagne est pensée comme un appel. Un appel de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, un appel de toutes les équipes municipales, un appel du corps citoyen lui-même pour mettre en lumière l'engagement quotidien et le dévouement du maire et de ses équipes, pour le bien-être et le développement de leurs communes.

Notre commune, c'est notre espace de vie, un espace qui nous garantit la continuité et l'efficacité des services publics. Notre commune, c'est aussi une équipe de femmes et d'hommes qui sont les artisans patients et déterminés de la culture, de la sécurité mais aussi de la solidarité et de toutes les politiques publiques qui font la richesse de la



démocratie de proximité.

Nous avons donc lancé cette campagne inédite de sensibilisation pour mettre en pleine lumière les réalisations, les innovations mais aussi l'engagement des maires et de leurs équipes. Car souvent, le maire est à la fois le premier recours et le dernier espoir pour nombre de concitoyens. Il est le point de contact opérationnel entre les valeurs qui font notre Nation et l'humanisme de proximité, celui des petits gestes du quotidien.

Cette campagne veut révéler, par le biais d'affichages et de publications sur les réseaux sociaux, l'importance de la commune dans tous les domaines de votre quotidien et valoriser votre attachement à cette institution de proximité.

Tous ensemble, mobilisons-nous pour soutenir nos communes sur MaCommuneJyTiens.amf.asso.fr

Les municipales

Ma commune j'y tiens
Conseil Municipal 26/11/18
Nouveau poste électrique
Les ateliers Bons Jours
Défibrillateurs à disposition
Avis pour recensement

Les associations

AG Amicale donneurs de sang
AG Comité d'Animation
Appel à bénévoles Gym enfants
Bilan téléthon Club Retraités
Contes de Noël à la bibli
Succès concours de tarot

Les entreprises

Ets Juif

Conseil Municipal du 26/11/2018

Budget communal : signature d'un contrat de prêt

Le Maire souhaite recourir à un emprunt d'un montant de 60 000 € pour financer les investissements futurs.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des quatre propositions de prêt, décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 60 000 €,
- Durée : 5 ans,
- Taux : 0.63 %,
- Périodicité : annuelle,
- Frais de dossier : 60 €.

Budget principal : décision budgétaire modificative n°3

Afin de mettre en adéquation les prévisions budgétaires et le réalisé, il convient de modifier certaines lignes budgétaires et d'en ouvrir d'autres [celles-ci seront distinguées par un astérisque (*)] :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En dépenses : + 75 800 €

Chapitre 012 – charges de personnel

Art. 6338 – autres impôts et taxes + 200 €

Chapitre 023 – virement à la section d'investissement + 75 600 €

En recettes : - 9 800 €

Chapitre 70 – produits des services

Art. 70841 – mise à disposition du personnel + 200 €

Chapitre 75 – autres produits de gestion courante

Art. 7551 – excédent budget annexe - 10 000 €

Nota : 85 600 € sont pris sur le sur-équilibre de la section de fonctionnement

SECTION D'INVESTISSEMENT

En dépenses : + 106 600 €

Chapitre 21 – immobilisations corporelles

Art. 2151 – réseaux de voirie + 48 000 €

Art. 2152 – aménagements de voirie + 1 000 €

Art. 2184 – mobilier (*) + 15 600 €

Chapitre 23 – immobilisations en cours

Art. 2315 – installations techniques + 42 000 €

En recettes : + 106 600 €

Chapitre 10 – dotations – fonds divers – réserves

Art. 10226 – taxes d'aménagement + 21 000 €

Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées

Art. 1641 – emprunts en euros + 10 000 €

Chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement + 75 600 €

Le Conseil Municipal par 3 voix CONTRE et 12 voix POUR approuve cette décision budgétaire modificative n°3.

Budget Forêt : décision budgétaire modificative n°1

Afin de mettre en adéquation les prévisions budgétaires et le réalisé, il convient de modifier certaines lignes budgétaires :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En dépenses : + 0 €

Chapitre 011 – charges à caractère général

Art. 61524 – entretien de bois et forêt - 200 €

Chapitre 012 – charges de personnel

Art. 6215 – personnel affecté par la collectivité de rattachement + 200 €

Le Conseil Municipal approuve cette décision budgétaire modificative n°1.

Budget Murs Nus : décision budgétaire modificative n°1

Afin de mettre en adéquation les prévisions budgétaires et le réalisé, il convient de modifier certaines lignes budgétaires :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En dépenses : + 0 €

Chapitre 011 – charges à caractère général

Art. 60632 – fournitures de petit équipement . + 10 000 €

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante

Art. 6522 – reversement excédent budget annexe - 10 000 €

Le Conseil Municipal approuve cette décision budgétaire modificative n°1.

Transfert du contrat de prêt de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté à la CAGB

L'extension des compétences de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en vue de sa transformation en Communauté Urbaine a été validée par délibérations concordantes du Conseil communautaire du 29 juin 2018 et de la majorité qualifiée des communes membres, puis entérinée par arrêté préfectoral du 6 novembre 2018, à effet du 1^{er} janvier 2019.

En conséquence, à compter de cette date, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon disposera de la compétence : « création, aménagement et entretien de la voirie, signalisation, parcs et aires de stationnement ». Ainsi, les contrats d'emprunt spécifiquement dédiés à des projets de voirie ou d'éclairage public conclus par la commune seront réglementairement transférés à la CAGB qui se substituera à la commune dans ses obligations en qualité de cocontractant.

Un contrat de prêt est concerné par ce transfert. Il s'agit du contrat de prêt n°07041129 souscrit par la commune par délibération du 2 août 2003 auprès de la banque populaire Bourgogne Franche-Comté pour un programme de rénovation de voirie d'un montant initial de 180 000 € sur 15 ans, au taux 3.85 % et dont le montant global restant dû au 01/01/2019 s'élève à 16 020.05 €.

Les membres du Conseil Municipal décident de transférer à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, à compter du 1^{er} janvier 2019, le contrat de prêt susmentionné.

Détermination du nombre d'affouagistes et fixation du tarif des lots d'affouage

Par délibération n°2018/89 du 24 octobre 2018, le Conseil

Municipal a décidé d'attribuer les lots de bois aux particuliers par tirage au sort.

Le Conseil Municipal décide de fixer :

- le nombre d'affouagistes à 64 personnes
- le montant de la taxe d'affouage à 66 € le lot. Le tirage au sort des différents lots s'est effectué mercredi 5 décembre 2018 à 20h00 à la salle annexe.

Révision du taux de la taxe d'aménagement

Par délibération n°2017/79 du 28 novembre 2017, les membres du Conseil Municipal ont décidé d'instituer, sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux unique de 4.10 % à compter du 1^{er} janvier 2018.

Cette taxe, dont le taux peut varier entre 1 % et 5 % doit permettre à la commune de financer les équipements publics destinés à la réalisation des objectifs définis à l'article L 121-1 du Code de l'Urbanisme.

Elle est exigée en cas d'opération d'aménagement, de construction, de reconstruction, d'agrandissement de bâtiments, d'installations et d'aménagements de toutes natures soumis à permis ou à déclaration préalable.

Compte tenu des investissements à réaliser par la commune dans les prochaines années, le Conseil Municipal décide de modifier la part communale de la taxe d'aménagement et de fixer le nouveau taux unique à 4.55 % à compter du 1^{er} janvier 2019.

Les cas d'exonération visés dans la délibération n°2011/03 du 28 novembre 2011 restent inchangés.

La présente délibération est valable pour une période d'un an. Elle sera reconduite de plein droit pour l'année suivante si une nouvelle délibération n'a pas été adoptée avant le 30 novembre de l'année.

Indemnité pour le gardiennage des églises communales – année 2018

Les circulaires NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 et NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011 ont précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales reste équivalent à celui de 2017 et est fixé à 479.86 euros pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et à 120.97 euros pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.

Le Conseil Municipal décide de verser une indemnité à l'Abbé Joseph DEMEUSY de 120.97 euros pour le gardiennage de l'église communale.

Urbanisme

Décision de PC

- SCI Les Combottes, Thierry THOLOMIER, extension d'un local professionnel de type artisanal, accordé le

29/10/2018,

- DIOT Johan et ROSSIER Anais, construction d'une maison d'habitation de 149 m², garage de 44 m² et piscine de 15 m².

Dépôt de PC

- SCCV BSI, construction de 3 logements individuels jumelés.

Décision de DP

- CAGNON Frédéric, construction d'une piscine enterrée de 32 m², accordé le 15/11/2018.

Demande de CU opérationnel

- Me Christine VIENNET, section AI n°94, Grande Rue

Demande de CU d'information

- SCP BRUCHON BARTHELEMY-POLATLI, section AH n°79, rue du Moulin,
- SCP MARCONOT Jean-Marie et MARCONOT-CLEMENT Lydie, section AA n°182, Aux Combottes, rue du Stade,
- Me CORNEILLE Vincent, section AE n°58 et n°56, Chemin de Meloux,
- SCP MARCONOT Jean-Marie et MARCONOT-CLEMENT Lydie, section AA n°183 et n°207, Aux Combottes, rue du Stade.

Informations diverses

Gratuité de la salle des fêtes

- Le 19/12/2018, arbre de Noël de l'ASSM Foot.
- Le 25/01/2019, vœux du SDIS.

Etat civil

Naissance

- Le 12/11/2018, Mia RIARD,
- Le 12/11/2018, Solal COLBACH,
- Le 09/12/2018, Mathys AUBRY

Décès

- Le 08/12/2018, Paule SACCOMANI, née en 1938,
- Le 11/12/2018, Michel DEVILLERS, né en 1918

Avis aux jeunes de 16 ans*

Les jeunes filles et les jeunes hommes né(e) **s en janvier, février, mars 2003** sont prié(e) **s de se présenter en mairie aux heures d'ouverture au public, munis du livret de famille de leurs parents et de leur Carte Nationale d'Identité afin de se faire recenser au titre du service national sur la liste de recensement du 1er trimestre 2019.**

*** Jusqu'à l'âge de 25 ans, les Français qui n'ont pas souscrit la déclaration de recensement peuvent régulariser leur situation auprès de leur mairie.**

Un nouveau poste électrique pour le Grand Besançon



Dans le cadre de son programme de modernisation du réseau de transport d'électricité franc-comtois, RTE a construit le poste électrique de Saône, dans le Doubs. Il a été inauguré le 23 novembre 2018 en présence du directeur général adjoint de RTE et de Gabriel Baulieu, 1er Vice-Président du Grand Besançon et d'élus locaux, députés, maires.

Après 3 ans de travaux, le poste 225 000 volts de Saône est en service depuis septembre 2018. Ce nouveau poste équipe le Grand Besançon d'une deuxième voie d'alimentation électrique qui sécurise l'approvisionnement électrique de l'agglomération Bisontine.

Pour raccorder ce poste, RTE a construit 11 km de lignes souterraines à 63 000 volts et 4,4 km de lignes aériennes à 225 000 volts, ce qui a permis de démonter 13 kilomètres de lignes aériennes. Implanté en zone rurale, le poste de Saône est peu visible des riverains, notamment en raison des forêts qui l'entourent. Une grande attention a été portée à son intégration visuelle dans l'environnement.



Le poste de Saône est le premier poste électrique en Bourgogne Franche-Comté à intégrer, dès sa conception, le principe du « zéro-phyto ». RTE a commencé par désamianter complètement le site (ex porcherie). Leur démarche comprend, par exemple, l'absence d'usage de produits phytosanitaires, la programmation de travaux à moindre impact carbone, le suivi du projet par un écologue et le choix de paillage innovant et de revêtements végétaux qui réduisent l'entretien du site.

L'ensemble du projet représente un investissement de 36 M€ et les travaux ont généré 6 M€ de retombées éco-

nomiques locales.

Par ailleurs, pour les villages du site ou limitrophes, RTE a également apporté une aide substantielle pour des projets développements durables :

- A Saône, réhabilitation et isolation de l'ancien gymnase, isolation de l'École de musique.
- A Gennes, réhabilitation de la salle polyvalente, changement de la chaudière, enfouissement des lignes électriques dans le village, récupération de tout-venant pour la commune et les particuliers, implantation d'un rideau d'arbres pour masquer le poste électrique depuis le village.
- Pour la Chevillotte, mise en place de 5 panneaux lumineux au hameau «Le Bosquet», changement sur toute la commune de l'éclairage public (Led), lignes électriques et téléphoniques enterrées, voirie neuve...

Depuis 2010, RTE a investi 182 M€ pour moderniser le réseau de transport d'électricité en Franche-Comté. En 8 ans, RTE a construit 3 nouveaux postes électriques, (Bourguignon,



Frasne et Saône), démonté 99 km de lignes électriques aériennes et construit 87 km de lignes souterraines en Franche-Comté. Ces projets sont le fruit de la concertation avec les acteurs du territoire pour co-construire des infrastructures respectueuses de l'environnement en tenant compte des évolutions de l'urbanisation. Ces 8 années de travaux représentent 43 M€ de retombées économiques pour les entreprises locales dans des domaines aussi variés que le génie civil, la fourniture de matériaux ou l'hébergement et la restauration.

RTE, Réseau de Transport d'Électricité, est une entreprise de service. Leur mission fondamentale est d'assurer à tous ses clients l'accès à une alimentation électrique économique, sûre et propre. RTE connecte ses clients par une infrastructure adaptée et leur fournit tous les outils et services qui leur permettent d'en tirer parti pour répondre à leurs besoins, dans un souci d'efficacité économique, de respect de l'environnement et de sécurité d'approvisionnement en énergie. À cet effet, RTE exploite, maintient et développe le réseau à haute et très haute tension. Il est le garant du bon fonctionnement et de la sûreté du système électrique. RTE achemine l'électricité entre les fournisseurs d'électricité (français et européens) et les consommateurs, qu'ils soient distributeurs d'électricité ou industriels directement raccordés au réseau de transport. 105 000 km de lignes comprises entre 63 000 et 400 000 volts et 50 lignes transfrontalières connectent le réseau français à 33 pays européens, offrant ainsi des opportunités d'échanges d'électricité essentiels pour l'optimisation économique du système électrique. RTE emploie 8 500 salariés.

A.G. Amicale du Plateau de Saône des donneurs de sang

Bilan de l'année 2018

- 23 avril 2018 Réunion du bureau
- 21 avril 2018Assemblée départementale à Feschés-le-Châtel
- 27 mai 2018 Marche départementale à Devecey. 520 participants en marche pour le don du sang !
- 1er septembre 2018..... Voyage à Vouglans. Après une croisière-repas sous un beau soleil, visite du très beau musée des machines à nourrir et courir le monde
- 29 octobre 2018 Visite de l'asso. La Sapaudia, à propos du Don de moelle osseuse (plus d'information en fin de bulletin)
- 8 octobre 2018 Réunion du bureau

Résultat des collectes de sang en 2018

Dates	Nombre de dons	Nombre de nouveaux donneurs
08/01/18	94	1
19/03/18	73	2
28/05/18	71	4
06/08/18	72	5
29/10/18	69	6
TOTAL 2018	379	18
Total 2017	404	28

On peut observer une légère baisse par rapport à l'année 2017, espérons que la situation s'inversera en 2019 !

Les dates à retenir en 2019

- **Les collectes de sang auront lieu les 7 janvier, 18 mars, 13 mai, 15 juillet, 7 octobre et 16 décembre.**
- 12 avril 2019 Assemblée Générale à Saône.
- 19 mai 2019..... Marche Départementale des donneurs de sang à Pont-de-Roide.
- 7 septembre 2019..... Voyage des donneurs de sang à Bèze.

Le 29 octobre 2018, nous avons reçu la visite de l'association La Sapaudia, qui est venue nous informer sur le don de moelle osseuse.

La moelle osseuse est présente dans tous les os de l'organisme. Elle est responsable de la formation de cellules particulières, appelées cellules souches (hématopoïétiques) qui produisent l'ensemble des cellules sanguines, c'est-à-dire :

- Les globules rouges qui transportent l'oxygène.
- Les globules blancs qui luttent contre les infections et assurent l'immunité.
- Les plaquettes qui stoppent les saignements.

Chez l'adulte sain, la moelle osseuse produit en moyenne

350 milliards de cellules sanguines chaque jour : 200 milliards de globules rouges, 100 milliards de plaquettes et 50 milliards de globules blancs. Efficace, non ?

Cependant, il arrive que cette belle machine se dérègle et engendre certaines maladies.

Les cancers du sang sont pour la plupart des leucémies.

Lors d'une leucémie, les globules blancs cancéreux, qui ne sont pas pleinement fonctionnels, prolifèrent de façon anarchique et étouffent la production des autres cellules sanguines saines (les globules rouges et les plaquettes donc). Etant produites dans la moelle, elles envahissent à terme le sang.

Lorsque les traitements classiques ont échoué ou ne suffisent pas à traiter la maladie, la greffe de moelle osseuse saine provenant d'un donneur tiers constitue le seul recours pour sauver le malade. Une fois greffé, le malade pourra à nouveau produire des cellules sanguines saines.

L'an dernier en France 1000 personnes auraient eu besoin d'une greffe de moelle osseuse mais n'ont pu en bénéficier.

Alors devenez des veilleurs de vie en donnant votre sang et votre moelle osseuse ! Inscrivez-vous sur le registre ou contactez votre responsable des donneurs de sang.

Les conditions pour donner sa moelle osseuse :

- Être en bonne santé
- Avoir plus de 18 ans et moins de 51 ans lors de l'inscription au registre, même si l'on peut donner jusqu'à 60 ans
- Accepter de répondre franchement à un questionnaire de santé et faire une prise de sang pour établir la carte d'identité biologique, dans le système HLA (antigènes d'histocompatibilité humaine). Ce système n'a rien à voir avec le groupe sanguin.

Pour plus d'informations sur le don lui-même et sur son déroulement, rendez-vous sur le site de l'association : www.lasapaudia.com

(Petite anecdote pour briller en société : « Sapaudia » est l'ancien nom celtique de la Savoie et signifie « Le pays des sapins ».)

Portez-vous bien et venez donner votre sang ! C'est un cadeau généreux et peu coûteux.

« La valeur d'un homme tient dans sa capacité à donner et non dans sa capacité à recevoir. »

Albert Einstein

Appel à bénévole

Nous sommes à la recherche d'un ou d'une président(e). Si cela vous intéresse, merci de contacter Noëlle ANDRÉ au 03.81.63.03.78.

Bon rétablissement à tous les malades.

Un grand merci à notre merveilleuse équipe.

Noëlle ANDRÉ

Présidente par intérim
de l'Amicale du Plateau de Saône

AG du Comité d'Animation

Le 24/11/2018 a eu lieu l'Assemblée Générale du Comité d'Animation, en présence d'une trentaine d'invités et des représentants de la mairie Mrs Lethier, Coppola, Berner, Maillot, Cuenot, M. le maire était excusé.

Dans un premier temps, le Président Jean-Pierre Gaulard a présenté son bureau, ses 12 membres en remerciant Sandrine Ferrand qui est venue suppléer Christelle Minary comme trésorière, puis il a présenté son bilan moral en rappelant les manifestations effectuées en 2017/2018 :

- Téléthon 2017, réveillon, percée du vin jaune, carnaval des jeunes, banquet des classes, bal du 14 juillet, retransmission sur grand écran finale de la coupe du monde, concours de boules, vide-greniers et attractions pour la fête du village. Il a rappelé que la sortie ski a été annulée suite au mauvais temps.

Ensuite, le président a présenté son bilan financier qui a été approuvé à l'unanimité.

Manifestations prévues pour 2018/2019

- 8 décembre 2018 Téléthon
- 31 décembre 2018 Réveillon
- 2 février 2019 Sortie ski à Châtel
- 9 mars 2019 Carnaval pour les enfants
- 30 mars 2019 Banquet des classes 4 et des 9 (toutes les personnes dont l'année de naissance se termine en 4 et en 9 peuvent déjà réserver cette date)
- 7 avril 2019 Marche gourmande
- 16 juin 2019 Course de trottinettes en collaboration avec Familles Rurales organisée par Pascal Berthelemy.
- 13 juillet 2019 Bal gratuit et feux d'artifices
- 24 août 2019 Concours de boules
- 8 septembre Vide-grenier et fête du village
- 21 novembre 2019 AG Comité d'Animation

Élection du bureau

Nous avons enregistré la démission au poste de vice-président de Stéphane MOYSE, mais qui reste membre.

Nouveau bureau

- Président : Jean-Pierre Gaulard
- Vice-Président : Eric Cuenot
- Trésorières : Christelle Minary et Sandrine Ferrand
- Trésorière adjointe : Catherine Mairot
- Secrétaire : Magali Cagnon

Accueil d'un nouveau membre Teddy Chauvelet

Ensuite le président a passé la parole à Pascal Berthélemy pour la présentation du projet de course de trottinettes.

Pour terminer, Daniel Lethier a remercié le Comité pour son rôle dans l'animation du village et l'a félicité pour son bilan financier.

L'Assemblée Générale s'est clôturée, comme à l'accoutumée, par le verre de l'amitié.

Appel à bénévoles pour les enfants



La section «Initiation Gym» de La MANCINE avec ses 19 enfants de 4 et 5 ans encadrés par 4 animatrices, est la fierté de l'association.

Malheureusement, les animatrices actuelles ont des impératifs professionnels et familiaux qui vont perturber l'activité de la section la saison prochaine alors qu'il y a une demande importante pour cette tranche d'âge.

Il serait dommage de ne pouvoir y répondre. Nous avons les créneaux horaires, un local, du matériel adapté, des formations locales...

Nous lançons donc un appel aux parents des écoles maternelles de Mamirolle et du Plateau, pour la saison prochaine, pour animer cette activité et permettre aux jeunes enfants d'entrer dans le monde de la gymnastique.

Vous pouvez déjà prendre contact avec nous pour vous informer sur l'activité et sur notre association.

A.S.C. LA MANCINE MAMIROLLE
Denis ROGNON - Tél. 06 06 88 24 93
21 Rue Alix Champlon - 25660 SAONE
<http://www.lamancinemamirolle.com/>

Les ateliers « BONS JOURS »

Il n'y a pas d'âge pour prendre soin de soi !

Des activités santé et des solutions astucieuses pour améliorer votre quotidien

Ce programme de prévention de santé publique est proposé par la Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté et s'adresse à tous les habitants de Mamirolle ayant 60 ans et plus.

Les membres du CCAS de la commune s'engagent pour soutenir cette action et proposent la mise en place de trois ateliers à Mamirolle.

- La nutrition, où en êtes-vous? 9 séances de 2h
- L'équilibre, où en êtes-vous? 12 séances de 1h
- Peps Euréka pour donner du peps à ses neurones 10 séances de 2h30

Le coût est de 20€ par atelier et par personne. Le CCAS s'engage à participer à hauteur de 50 % du coût, ce qui revient donc à 10€ par atelier/personne.

Une réunion d'information aura lieu le mardi 15/01/19 à 10 h00, salle de l'ancienne mairie.

Pour tous renseignements contacter:

La Mutualité Française Bourgogne Franche Comté au 03 81 25 17 60 ou la mairie de Mamirolle au 03 81 55 71 50.

Bilan du téléthon à Mamirolle



Dans le cadre du Téléthon 2018 et, comme depuis maintenant plusieurs années, le Club des Retraités de Mamirolle a organisé le traditionnel petit déjeuner servi par quelques uns de ses membres. Ils étaient présents dès 8 heures du matin pour accueillir les premières personnes. Cette année encore, la participation des familles est en progression, plus de 50 personnes se sont restaurées dans la bonne humeur avec un copieux petit déjeuner. L'EHPAD de Mamirolle a participé en offrant beurre et confitures, la boulangerie Chipeaux, le pain et le Club des Retraités, les brioches et le sourire de ses membres. Merci à tous.

Le total des dons collectés pour le Téléthon à Mamirolle s'élève à 1786,05 €, soit près de 1€ par habitant.

Cette année encore, les Mamirollais ont répondu présents aux différentes activités proposées dans le cadre du Téléthon : bourse aux jouets, marche aux flambeaux, petit déjeuner des retraités, soupe au pois, tartiflette et tarot des Vétérans du foot.

Merci à toutes les associations pour leur implication et plus particulièrement aux Vétérans du foot qui, à eux seuls, ont récolté plus de la moitié des recettes.

Les organisateurs

Contes de Noël à la bibli



grand plaisir.

A l'issue de cette sympathique et très vivante animation, les petits ont dégusté un chocolat chaud accompagné de friandises offertes par la bibliothèque, pendant que leurs parents admiraient les décorations mises en vente par les jeunes du CMJ.

C'est dans une belle ambiance de Noël que la bibliothèque a accueilli, le mercredi 5 décembre, une cinquantaine d'enfants accompagnés de leurs parents et nourrices, pour une lecture de contes, à laquelle tous ont participé avec

Une bien jolie parenthèse en attendant Noël et dont la réussite est due à l'investissement de l'équipe de bénévoles, qui se joignent à moi pour vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année !

Peggy Ruffin, Responsable «Ma Bulle»

ETS Christian JUIF, Artisan - Commerçant en bois et pellets



Je vais vous présenter Christian JUIF, mais qui ne connaît pas ce sympathique et jovial entrepreneur ? Vous l'avez certainement croisé dans son camion rouge.

Mais essayons d'en savoir un peu plus. Lors d'une livraison de pellets, en buvant un café, il s'est confié. Quel plaisir de l'entendre parler de son grand-père : « que n'a-t-il fait comme métiers ! Marchand de bois, boulanger, il possédait même un « cri-cri » quand il était forain juste après-guerre, marchand de liens tressés et bien d'autres encore » me dit-il fièrement.

De lui, il me parla de son installation à son compte en 1983 comme bûcheron et scieur de bois, à l'époque à Naisey-les-Granges, au retour de son service militaire.

Son père, lui, était scieur de bois, c'était donc génétique... En 1989, il s'installe à Mamirolle et y fonde sa petite famille puis, en 1994, il poursuit l'activité de son père et devient négociant en bois puis se lance également dans la vente des pellets dès 2013.

Je vous livre l'un de ses meilleurs souvenirs : une des plus grandes tempêtes du siècle en août 1987 en Bretagne : « les Bretons nous ont accueillis à bras ouverts, comme des héros ! il faut dire que cela faisait plus de 6 mois que tout était à terre. Je n'avais jamais vu un tel cataclysme ! Tous ces arbres encore couchés... Nous avons même dégagé le chemin qui menait à une maison, le breton n'avait vu qu'un garde forestier qui venait le ravitailler 1 fois par semaine depuis des mois. Quand j'ai voulu régler la chambre que j'occupais depuis 2 mois, l'hôtelier m'a dit que c'était cadeau pour le grand service rendu. Les Bretons, ils savent recevoir » !

Le café fini, il se leva et partit comme si de rien n'était. Merci Christian à une prochaine....

Nelly Anzalone

Agenda



- **05/01/19 - Les vœux du maire** Daniel Huot
11h00 - Salle des fêtes de Mamirolle
- **06/01/19 - Repas des Aînés** Mairie
12 h 00 - 18 h00 - Salle des fêtes
- **11/01/19 - Animation** Relais Assistantes Maternelles
9h30 - 11h30 - Salle du périscolaire
- **12/01/19 - Gymnase de Mamirolle** ESM HANDBALL
15h00 - Filles B < 13 ans / Bavans - Championnat excellence régional
16h45 - Garçons A < 13 ans / ESM (B) - Championnat honneur régional
18h30 - Garçons B < 15 ans / Quingey - Championnat honneur régional
- **15/01/19 - Ateliers Bons Jours** Mutualité Française BFC et CCAS
10h00 - Réunion d'information - Salle de l'Ancienne Mairie
- **15/01/19 - La galette** Bébé-livres
10h30 - 11 h 30 - Ma Bulle, bibliothèque municipale
- **20/01/19 - Gymnase de Mamirolle** ESM HANDBALL
14h00 - Filles A < 18 ans / Pouilly-les-Vignes - Champ. excellence régional.
- **24/01/19 - Chez le vétérinaire**..... Ludothèque La Toupie
9h00 - 11h30 - Salle du périscolaire
- **26/01/19 - JPO - L'Espagne, expo et flamenco** Ma Bulle
9h30 - 12 h 30
- **26/01/19 - Gymnase de Mamirolle**..... ESM HANDBALL
15h00 - Garçons A < 13 ans masculins / Mahorais - Champ. honneur régional
- **26/01/19 - Gymnase de Saône** ESM HANDBALL
20h30 - Seniors féminines (A) / Colmar - Championnat National 2
- **29/01/19 - La famille** Bébé-livres
10h30 - 11 h 30 - Ma Bulle, bibliothèque municipale

Défibrillateurs à votre disposition

La commune a fait l'achat de deux défibrillateurs suite aux formations «Premiers Secours» dispensées par Noëlle André, Adjudant-chef pompier. Le premier est installé au gymnase, à la disposition éventuelle des sportifs.

Le second est installé à l'entrée de la salle des fêtes, à l'extérieur, à la disposition de tous et sous la protection de la vidéosurveillance pour éviter les actes de vandalisme.

Succès du concours de Tarot



Le traditionnel concours de tarot organisé par les Vétérans du foot a remporté un beau succès cette année avec 104 participants, soit 26 tables de jeu. Des joueurs venus du Plateau mais aussi de Pontarlier ont enchaîné les parties jusqu'à une heure du matin. Tous les joueurs positifs, une cinquantaine, ont été récompensés par un lot. La soirée s'est finie autour d'une assiette chaude et rendez-vous a été donné pour l'année prochaine.

Renseignements Mairie

Horaires d'ouverture au public

Lundi, mardi, jeudi, vendredi..... 10h à 12h
Mercredi 10h à 12 h et 14h à 16h
Samedi (semaines impaires)..... 9h à 12h

Coordonnées de la mairie

Téléphone 03 81 55 71 50
Fax 03 81 55 74 61
Mail mairie@mamirolle.com
Blog <http://mamirolle.over-blog.fr>
Site www.mamirolle.info

Allo urgence mairie 07 85 47 80 78

MAMIROLLE Actus

Directeur de publication : D. Huot
Responsable de rédaction : F. Martin
Equipe de rédaction : N. Anzalone - C. Bourgoin
S. Seyer - C. Manganoni
Correcteurs : N. Léchine - J. Duquet



Vend. 4 - Jeudis 17 et 31

Les jeudis 10 et 24